



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail chargé d'examiner les tendances
et l'économie des transports****Vingt-neuvième session**

Genève, 5-7 septembre 2016

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire

**Suivi des faits nouveaux intéressant les réseaux de transport
paneuropéens : projets d'autoroute transeuropéenne
et de chemin de fer transeuropéen****Informations sur l'état d'avancement du projet d'autoroute
transeuropéenne (TEM)****Communication du Directeur du projet TEM*, ******I. Objectifs du projet**

1. Le projet d'autoroute transeuropéenne (TEM) a pour but d'aider le processus d'intégration des infrastructures des transports en Europe, d'améliorer les techniques et les connaissances nationales sur la construction, la gestion, l'exploitation et l'entretien des autoroutes dans les pays participants.
2. L'un des principaux objectifs du projet TEM est de faciliter la coopération entre les gestionnaires et experts des transports routiers de l'Est et de l'Ouest. Une telle coopération peut avoir des résultats visibles en mettant en lumière les lacunes et les solutions potentielles grâce aux informations fournies par différents pays. Compte tenu des attentes des gouvernements en ce qui concerne les activités internationales, seules les mesures efficaces prises dans le cadre du projet TEM seront acceptées par les pays participants. Le plus grand défi en 2016 est donc l'élaboration d'une nouvelle stratégie pour le projet.

* Le présent document a été soumis en retard en raison de la transmission tardive de renseignements provenant d'autres sources.

** Le présent rapport n'a pas été revu par les services d'édition avant d'être envoyé aux services de traduction de l'Organisation des Nations Unies.



II. Mise en œuvre du projet TEM en 2016

3. À la soixante-quatrième session du Comité directeur du TEM, qui s'est tenue le 16 décembre 2015 à Vienne, M. Andrzej Maciejewski, Directeur général adjoint de l'Agence nationale polonaise pour les routes (GDDKiA), a été réélu Directeur du projet TEM pour la période 2016-2017. Il a proposé un programme de travail pour 2016-2017, qui a été approuvé par le Comité directeur.

4. Conformément aux grands objectifs du projet qui ont été énumérés ci-dessus, les activités menées dans le cadre du projet TEM en 2016 devraient porter sur les sujets suivants :

- a) Le financement des projets d'infrastructure, y compris leur évaluation socioéconomique et leur faisabilité sur le plan financier ;
- b) Gestion de la sécurité routière : procédures, règles et stratégies ;
- c) Stratégie opérationnelle du projet TEM pour 2016-2020 ;
- d) Modélisation des données du bâtiment ;
- e) Entretien des routes et gestion des actifs : procédures, règles et stratégies.

5. Les thèmes choisis représentent des priorités cruciales pour tous les pays participant au projet TEM. Par conséquent, les pays concernés devraient mettre en commun leurs données d'expérience, leurs connaissances et leur savoir-faire afin d'éliminer les erreurs courantes et les obstacles potentiels dans les domaines identifiés.

III. Activités à mener en 2016

6. Sur la base de ce programme de travail, les tâches suivantes ont été incluses dans le plan de travail du projet TEM pour 2016 :

a) Renforcer les capacités des pays participants au projet TEM par des échanges de connaissances et de pratiques optimales dans les domaines suivants : financement des projets d'infrastructure, gestion de la sécurité routière, stratégie opérationnelle du projet TEM, modélisation des données du bâtiment, entretien des routes et gestion des actifs ;

b) Accroître l'attractivité du projet TEM, à la fois pour les pays participant au projet et pour les pays voisins, grâce à un programme de travail amélioré et à une meilleure communication sur les réalisations du projet ;

c) Offrir des produits et des prestations de qualité sur les sujets liés au développement du réseau TEM, avec la participation active des représentants des pays participant au projet TEM ;

d) Participer efficacement au développement des liaisons de transport Europe-Asie et coopérer avec les organisations internationales et européennes œuvrant dans le domaine du transport (Conférence européenne des directeurs des routes (CEDR), Association mondiale de la route (AIPCR), Intelligent Transport Systems and Services for Europe (ERTICO)) ;

e) Fournir un appui administratif efficace au projet TEM grâce à un plan de travail amélioré et à un plan de dépenses axé sur les résultats pour 2016, et régler les questions administratives en suspens.

7. Il convient de poursuivre les discussions sur les activités de collecte et de diffusion de données relatives au projet TEM. Le Comité directeur du projet se penchera sur des questions telles que les renseignements nécessaires, l'élaboration de cartes du réseau TEM et leur présentation sur le Web.
8. Deux rapports relatifs à la sécurité routière et à la stratégie seront élaborés sur la base des informations recueillies auprès des pays membres.
9. Les activités suivantes ont déjà été menées à bien en 2016 :
 - a) Le Comité directeur du projet TEM a tenu sa soixante-sixième session le 7 avril 2016, à Varsovie. Le Directeur du projet, M. Andrzej Maciejewski, a présenté un rapport concernant l'élaboration des deux rapports sur la sécurité routière et la stratégie ;
 - b) Conformément au plan de travail adopté, un séminaire sur la modélisation des données du bâtiment a eu lieu le 8 avril 2016, à Varsovie. Plus de 20 experts de pays participant au projet TEM et de l'Union européenne ont fait part de leurs expériences et discuté des meilleures pratiques et stratégies pour développer la modélisation des données du bâtiment ;
 - c) La zone V du programme iHEEP (International Highways Engineers Exchange Programme) est un espace d'échange de connaissances et de savoir-faire entre ingénieurs des ponts et chaussées nord-américains et européens. Le programme iHEEP est une initiative des États-Unis d'Amérique, dont l'équivalent en Europe est le projet TEM. La coopération avec le programme iHEEP a débuté en 1993, et la vingt-troisième réunion annuelle TEM/zone V du programme iHEEP s'est tenue à Istanbul (Turquie), du 30 mai au 2 juin 2016. Cette année, un séminaire était consacré à l'un des thèmes prioritaires du projet TEM, à savoir le financement des projets d'infrastructure routière. Des représentants de pays participant au projet TEM et du Département des transports de quatre États des États-Unis d'Amérique ont fait part de leurs expériences et de leurs meilleures pratiques en matière de financement de la construction, de la réfection et de l'entretien des routes.

IV. Difficultés rencontrées en 2015

10. Le projet TEM doit gagner en visibilité et en notoriété, mais aussi produire davantage de résultats concrets. L'une des principales tâches du Bureau central du projet TEM sera de promouvoir les activités menées dans le cadre du projet afin de faciliter la collaboration avec les autres parties prenantes et d'essayer d'attirer de nouveaux pays participants. Il s'agit également de donner des gages de fiabilité aux partenaires existants.
11. En 2016, le Directeur du projet TEM travaillera à l'élaboration de deux rapports, dont le plus important portera sur la stratégie du projet et visera à définir l'orientation et la nature des futures activités menées dans le cadre du projet.
12. Par ailleurs, il faut que les questions administratives en suspens liées au contrat du Directeur du projet TEM soient réglées, afin que le Bureau central du projet puisse fonctionner plus efficacement.

V. Conclusions

13. Toutes les activités menées au cours de la période considérée ont été conformes au programme de travail approuvé par le Comité directeur en 2016.

14. Conformément à l'Accord relatif au fonds d'affectation spéciale pour le projet TEM, le projet TEM traite de questions prioritaires pour les pays participants afin d'accélérer l'intégration des réseaux d'infrastructures de transport entre les pays de l'Europe occidentale et de l'Europe orientale. En outre, le projet TEM favorise une meilleure harmonisation de leur législation et la création de normes routières communes afin d'assurer une meilleure qualité de services sur les principaux corridors des pays participants (par exemple dans les domaines de la sécurité routière, de l'évaluation de l'impact sur l'environnement, des systèmes de transport intelligents et du financement).
